



BNP PARIBAS

**ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE**

17 mai 2022

QUESTIONS ECRITES POSEES PAR RECLAIM FINANCE

1^{ère} question : Votre soutien aux nouveaux projets de production pétrolière et gazière

Reconnaissez-vous qu'il est nécessaire d'arrêter dès maintenant le développement de tout nouveau projet de production ou d'infrastructures de pétrole et le gaz pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé de neutralité carbone dans une trajectoire +1,5°C ?

Réponse du Conseil d'administration :

Le scénario Net Zéro de l'AIE précise que pour atteindre la neutralité carbone en 2050, une baisse de la demande de pétrole et de gaz de 20 % est nécessaire entre 2020 et 2025. Dans ce cadre, en dehors des champs pétroliers et gaziers existants qu'il convient de continuer à financer (sans ces financements, la baisse de l'offre serait trop rapide), l'exploitation de nouveaux champs n'est plus nécessaire.

L'AIE souligne par ailleurs clairement que la limitation de l'investissement dans de nouveaux champs ne conduira pas d'elle-même à la nécessaire transition énergétique et qu'une action forte pour réduire la demande en parallèle est nécessaire pour conduire la transition.

Aujourd'hui, la demande s'inscrit à la hausse ce qui rend l'exercice particulièrement difficile.

2^{ème} question : Votre position sur les développeurs de pétrole et de gaz

Vous engagez-vous à suspendre la fourniture de nouveaux services financiers aux entreprises qui continuent à développer de nouveaux champs et infrastructures de pétrole et de gaz ?

Réponse du Conseil d'administration :

Comme évoqué précédemment, la demande de pétrole et de gaz s'inscrit aujourd'hui à la hausse.

L'objectif de BNP Paribas est d'accompagner ses clients dans la transition vers une économie Net Zéro à fin 2050. L'annonce d'un objectif de réduction de notre exposition de crédit d'ici à 2025 de 12 % sur l'exploration et la production de pétrole et de gaz dont -25 % sur le pétrole uniquement envoie bien le signal de la nécessité d'une réduction de l'offre. Ces récentes annonces placent le Groupe parmi les banques les plus engagées dans la transition énergétique, notamment sur les énergies fossiles.

BNP Paribas a toujours su faire évoluer ses politiques en tenant compte des avancées scientifiques et de la réalité économique. Le Groupe sera attentif à la façon dont ses clients mettent en œuvre leurs engagements de décarbonation et à ce que leurs trajectoires soient en ligne avec le scénario NZE 2050 de l'AIE, notamment d'ici à 2030.

Nous porterons une attention particulière à l'allocation des capacités d'investissement vers le développement d'énergies renouvelables, qui fera partie des critères pris en compte dans l'analyse des trajectoires de décarbonation des clients du Groupe.

3^{ème} question : Vos soutiens aux pétrole et gaz non conventionnels

Comptez-vous renforcer votre politique afin de cesser tout soutien à l'expansion pétro-gazière non-conventionnelle ?

Prévoyez-vous d'élargir votre politique aux autres pétrole et gaz non conventionnels tels que définis par l'Observatoire de la Finance Durable, notamment les forages offshore ultra-profonds ?

Réponse du Conseil d'administration :

La définition des hydrocarbures non conventionnels de BNP Paribas est alignée sur celle de l'industrie pétro-gazière. Elle couvre le pétrole et le gaz de schiste et le pétrole issu des sables bitumineux.

BNP Paribas a également défini des critères restrictifs de financement dans la zone Arctique, eu égard à la spécificité de cet écosystème. Plus précisément :

- Dès 2017, BNP Paribas a exclu les financements de projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz en zone Arctique, définie comme la surface marine la plus largement couverte de glace sur une période de 12 mois, selon le National Snow and Ice Data Center (soit de février à mars) ;
- Début mai 2022, le Groupe a renforcé ses engagements sur cette zone en élargissant sa zone d'exclusion de financement de projets à l'AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme), à l'exception des opérations au large des côtes norvégiennes (la Norvège s'étant dotée de lois et réglementations environnementales parmi les plus contraignantes au monde).

Dès 2017, le Groupe s'est engagé à cesser de financer les acteurs spécialisés dans la production de pétrole et de gaz non conventionnels, qui de fait, ne peuvent pas se diversifier. Son exposition de crédit sur ce segment est ainsi passée de plus de 4 milliards d'euros en 2016 à zéro à fin 2021.

La politique de BNP Paribas place le Groupe au premier rang des acteurs financiers qui ont des critères restrictifs sur le secteur du pétrole et du gaz.

En lien avec les nouveaux objectifs annoncés début mai 2022 dans son « Climate Analytics & Alignement Report », le Groupe procède à la mise à jour de sa politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnels qui devient une politique sur le pétrole et le gaz, avec un renforcement des critères d'encadrement de ses financements et de ses investissements. Concernant le pétrole et le gaz non conventionnels, BNP Paribas ne fournira plus de produits et services aux entreprises dont plus de 10 % de l'activité sont liés aux sables bitumineux et au pétrole et gaz de schiste.

Par ailleurs, BNP Paribas opère systématiquement une sélection rigoureuse des financements de mise en production de nouveaux projets sur des critères portant sur les caractéristiques techniques, la localisation des projets et les sponsors qui les opèrent.

Le Groupe est particulièrement vigilant concernant les projets tels que les forages offshore ultra-profonds. En effet, ces projets font l'objet d'une attention particulière au titre des Principes de l'Equateur et de la politique de crédit de financement de projets de BNP Paribas.

4^{ème} question : Votre politique d'exception pour des entreprises actives dans les non-conventionnels

Vous engagez vous à faire de l'absence de développement d'énergies fossiles un critère déterminant dans la sélection des entreprises avec les plans de transition les plus crédibles ?

Réponse du Conseil d'administration :

Comme évoqué précédemment, le scénario Net Zéro de l'AIE précise que pour atteindre la neutralité carbone en 2050, une baisse de la demande de pétrole et de gaz de 20 % est nécessaire entre 2020 et 2025. Dans ce cadre, en dehors des champs pétroliers et gaziers existants qu'il convient de continuer à financer (sans ces financements, la baisse de l'offre serait trop rapide), l'exploitation de nouveaux champs n'est plus nécessaire. Aujourd'hui la demande de pétrole et de gaz est orientée à la hausse.

En 2021, en adhérant à la Net-Zero Banking Alliance, le Groupe s'est engagé à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités avec la trajectoire requise pour financer une économie neutre en carbone en 2050, soit une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Groupe poursuit son travail d'alignement et est ainsi engagé dans un dialogue renforcé avec ses clients, pour les accompagner vers la transition écologique.

BNP Paribas sera particulièrement attentif à la façon dont ses clients mettent en œuvre leurs engagements de décarbonation et à ce que leurs trajectoires soient en ligne avec le scénario de l'AIE notamment d'ici à 2030.

L'allocation des capacités d'investissement vers le développement d'énergies renouvelables fera notamment partie des critères pris en compte dans l'analyse des trajectoires de ses clients.

5^{ème} question : Votre politique d'engagement actionnarial visant les majors pétro-gazières

Dans le cadre de vos démarches d'engagement, notamment via BNP Paribas AM, demandez-vous aux entreprises pétrolières et gazières de renoncer au développement de nouveaux projets de production d'hydrocarbures ? Si non, comment justifiez-vous cette absence dans la mesure où, d'une part, vos "attentes liées au climat" telles que décrites dans votre politique de vote pour 2022 incluent la "fixation d'objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 °C" et, d'autre part, la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C implique nécessairement l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière dès 2022 ?

- ***Pour les entreprises qui ne renoncent pas à ces projets, quelles sont les mesures d'escalade prévues lors des AG 2022 et comprennent-elles un vote systématique contre les résolutions dites "Say on Climate" présentées par ces entreprises ?***
- ***Votre politique de vote pour 2022 précise que BNP Paribas AM détermine sa position sur les "Say on Climate" notamment au regard du reporting climat de l'entreprise, dont vous attendez qu'il soit "en ligne avec les standards de la TCFD". Est-ce à dire que vous vous engagez à voter systématiquement contre les "Say on Climate" des entreprises qui ne satisferaient pas, ou satisferaient seulement partiellement, au critère n°10 (reporting TCFD) du "Net Zero Company Benchmark" publié par l'initiative CA100+ dont vous êtes membre ?***
- ***Votre politique de vote pour 2022 précise que BNP Paribas AM soutiendra les résolutions climatiques demandant un "alignement sur un scénario à 1,5°C". Pourriez-vous donc confirmer que vous avez voté et voterez en faveur des résolutions actionnariales allant en ce sens mises au vote lors des AG 2022 de plusieurs entreprises pétrolières (notamment BP, Shell et Equinor) ? Dans le cas contraire, pourriez-vous préciser les raisons qui vous ont conduit à ne pas suivre votre politique de vote ?***

Réponse du Conseil d'administration :

BNP Paribas Asset Management a fixé un certain nombre de principes, mécanismes et processus de décision, afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts lors des votes. Par exemple, l'existence d'une « muraille de Chine » entre les entités de BNP Paribas Asset Management et les autres sociétés du groupe BNP Paribas garantit l'indépendance et la neutralité des collaborateurs de BNP Paribas Asset Management dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Dans le cadre des démarches d'engagements de BNP Paribas Asset Management, il est attendu des sociétés qu'elles se fixent l'ambition d'être à zéro émission nette au plus tard d'ici à 2050.

Il y a une multitude de scénarii climatiques qui conduisent à limiter l'augmentation des températures à 1,5°C. Le scénario Net Zero de l'AIE, qui compte tenu des hypothèses prises de baisse de la demande, considère qu'il n'y a pas besoin de nouveaux projets pétrole et gaz en dehors de ceux déjà annoncés, n'est qu'un des scénarii envisagés et il n'y a pas de consensus sur un modèle précis. La politique d'engagement de BNP Paribas Asset Management consiste à accompagner les entreprises pour qu'elles accélèrent leur transition conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.

Les procédures d'escalade et d'analyse des « Say on Climate » sont décrites dans la politique de vote de BNP Paribas Asset Management qui est un document public¹ :

- Le dialogue entre l'investisseur et les émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance. Une décision éventuelle d'escalade est prise au cas par cas, pour s'assurer que les préoccupations de BNP Paribas Asset Management ont été correctement entendues et traitées ;
- En votant sur des propositions de type « Say-on-Climat », BNP Paribas Asset Management prend en considération de multiples facteurs comme le degré de transparence ou encore les performances de l'entreprise en termes de stratégie climatique par rapport à ses pairs.

BNP Paribas Asset Management s'est engagé à la transparence de son approche sur le vote et son exécution. Le gestionnaire d'actifs publie un rapport de vote annuel² qui donne un aperçu de ses activités de vote et d'engagement, avec le détail de ses votes sur les résolutions climatiques. Le détail des votes, résolution par résolution, est disponible publiquement par simple recherche dans la base de données du site Internet de BNP Paribas Asset Management³ et est mis à jour de manière trimestrielle.

6^{ème} question : Votre soutien indirect au projet EACOP de TotalEnergies

- ***Comptez-vous demander à TotalEnergies de renoncer à EACOP ? Vous engagez-vous à suspendre tout nouveau soutien à TotalEnergies tant qu'il ne renonce pas au projet EACOP ?***
- ***En corollaire, vous engagez-vous a minima à voter contre le plan climat présenté par TotalEnergies lors de son AG du 25 mai, dans la mesure où ce plan permet la mise en œuvre de projets comme EACOP, manifestement incompatibles avec l'urgence climatique d'une part, et avec les ambitions climatiques de long-terme de l'entreprise (neutralité carbone en 2050) d'autre part ?***

Réponse du Conseil d'administration :

BNP Paribas n'est pas impliqué dans le projet EACOP.

Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management ne communique pas ses intentions de vote en amont des Assemblées générales.

Nous pouvons néanmoins vous assurer que le Groupe entretient un dialogue renforcé avec l'ensemble de ses clients « entreprises » afin de les accompagner vers la transition et une économie neutre en carbone à 2050.

Concernant plus particulièrement TotalEnergies, le projet EACOP fait partie de ce dialogue, tout comme la mise en œuvre de leurs engagements de décarbonation notamment à l'horizon 2030.

¹ <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F4A8DF87-E1F2-47B0-9F64-A87BC895836E>

² <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F52697B6-9D60-43EF-9539-B4D77CACFE74>

³ [Proxy Voting Dashboard | BNP AM \(issgovernance.com\)](https://www.bnpparibas.com/proxy-voting)

7^{ème} question : L'application de votre politique charbon en matière d'extraction minière

Pour que votre politique permette réellement d'exclure les géants miniers, vous engagez-vous à appliquer votre politique et seuils d'exclusion aux maison-mères listées sur la Global Coal Exit List et plus seulement aux entités opérant directement ces mines ?

Réponse du Conseil d'administration :

Le but de notre politique n'est pas d'exclure les géants miniers en tant que tels mais l'ensemble des entreprises qui n'ont pas de plan de transition aligné avec notre engagement de sortie du charbon annoncé en 2020 (sortie totale du financement de l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne et d'ici 2040 dans le reste du monde).

Notre politique n'exclut que les entités légales en lien direct avec le charbon. Elle prévoit néanmoins l'analyse globale de la stratégie des entreprises qui doit être cohérente avec les objectifs Net Zéro à horizon 2050 de BNP Paribas. A titre d'exemple, des groupes comme RWE ont plus de 90 % de leur Capex aligné avec la taxonomie verte européenne.

Pour mettre en œuvre son engagement de sortie du charbon, le Groupe poursuit le dialogue déjà engagé avec ses clients, plus spécifiquement concernant leur plan de sortie du charbon.

Ainsi, à fin 2021, la part du charbon dans le mix primaire financé par le Groupe est inférieure à 1 %, largement en-deçà de la moyenne mondiale.

Par ailleurs, les mix énergie primaire et le mix électrique de BNP Paribas se comparent favorablement par rapport au benchmark de l'AIE.

8^{ème} question : Votre soutien à la société Fortum/Uniper

Étant donné que Fortum/Uniper compte non seulement ne pas sortir du charbon avant 2038 mais tente aussi de retarder la sortie globale du charbon en Europe, comptez-vous cesser tout nouveau soutien financier à cette société?

Réponse du Conseil d'administration :

Pour des raisons de confidentialité, BNP Paribas ne peut pas commenter les données liées à ses clients au-delà des éléments déjà publics.

En 2020, BNP Paribas a annoncé un engagement de sortie de toute la chaîne de valeur du charbon thermique (d'ici à 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici à 2040 dans le reste du monde). Ainsi, à fin 2021, la poursuite de l'analyse entamée en 2020 nous a conduit à exclure environ la moitié de nos clients du secteur de la production d'électricité.

L'engagement de sortie du charbon du Groupe se reflète dans les mix primaire et électrique financés.

A fin 2021 :

- La part du charbon dans le mix primaire est inférieur à 1 %, largement en deçà de la moyenne mondiale ;
- La part du charbon en capacité de production dans le mix électrique financé par le Groupe a diminué de 10,4 % à fin 2020 à 8,1 % à fin 2021. Elle devrait être réduite à moins de 5 % à fin 2025.

Les mix énergie primaire et le mix électrique de BNP Paribas se comparent favorablement au benchmark de l'AIE avec notamment un pourcentage de charbon beaucoup plus faible que le mix mondial.

9^{ème} question : Vos soutiens financiers aux entreprises dont les activités sont associées ou présentent un haut risque de déforestation et de dégradation des forêts, et les revenus estimés dégagés par la banque de ces financements

- ***Vous engagez-vous à stopper, sans condition, les financements associés ou qui ont été révélés comme présentant un haut risque de participer à la déforestation et la dégradation des forêts ?***
- ***Vous engagez-vous à exclure ou suspendre, les clients exposés à un risque élevé de déforestation et dégradation des forêts, et à des violations des droits humains associées ?***
- ***Vous engagez-vous à respecter et faire respecter le CLIP par vos clients, par l'inclusion de clauses contractuelles par exemple, ainsi que les droits fonciers des communautés locales et des peuples autochtones impactés par les projets potentiels de vos clients, et à conditionner vos financements à un suivi et rapportage spécifique de la part de vos clients ?***
- ***Vous engagez-vous à exiger de vos clients actuels/futurs une garantie de réparation aux communautés locales qui auraient été impactées par leurs activités destructives ?***
- ***Vous prononcez-vous en faveur d'une régulation européenne qui régleme les activités des acteurs financiers, au même titre que les autres opérateurs, dans le but d'éradiquer la déforestation de toute chaîne d'investissement et chaîne de valeur des commodités agricoles visées par le texte en cours d'adoption ?***

Réponse du Conseil d'administration :

L'exposition attribuée à BNP Paribas dans le rapport « Deforestation Dividends » de l'ONG Global Witness, s'appuie sur les données de la plateforme Forests & Finance. Or cette source ne recense pas des pratiques avérées de déforestation mais toutes les entreprises dont les activités peuvent être considérées comme potentiellement « à risque » pour les forêts car liées à certaines productions agricoles (exemples : soja ; bœuf ; pâte à papier).

Convaincu que la lutte contre la déforestation est essentielle pour protéger la biodiversité et lutter contre le changement climatique, BNP Paribas a été une banque pionnière, avec la mise en place dès 2010 de politiques strictes encadrant ses financements et investissements dans des secteurs à risque pour les forêts (agriculture, pâte à papier, huile de palme). Ces politiques ont été sans cesse renforcées depuis et continuent de l'être régulièrement :

- Début mai 2022, le Groupe a annoncé de nouvelles restrictions de financement sur le secteur du pétrole et du gaz : BNP Paribas ne financera aucun projet pétrolier et gazier ni aucune infrastructure dans les zones IUCN I à IV en Amazonie (au Brésil, en Équateur, en Bolivie, en Colombie ou au Venezuela) ;
- En février 2021, BNP Paribas s'est engagé à ne fournir des produits ou services financiers qu'aux producteurs, conditionneurs de viande et négociants de soja et de bœuf concernés qui ont une stratégie visant à atteindre zéro déforestation dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard. BNP Paribas est à ce jour la seule banque internationale à avoir adopté des critères aussi précis et exigeants pour lutter contre la déforestation liée aux secteurs du soja et du bœuf dans ces zones sensibles ;
- En 2017, BNP Paribas a renforcé sa politique de financement et d'investissement dans l'huile de palme, notamment pour exiger de ses clients qu'ils disposent d'une politique de protection des forêts à haute teneur en carbone (High Carbon Stock Approach), de protéger les forêts à hautes valeurs de conservation (HCV Forests), de prohiber la technique du brûlis et de respecter le Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP) des communautés indigènes et locales.

Conscient des impacts négatifs que la perte de biodiversité peut avoir sur l'environnement et la société, BNP Paribas a publié en mai 2021 sa première [position publique sur la biodiversité](#), dans laquelle le Groupe s'engage notamment à évaluer l'ensemble de ses clients entreprises sur des critères liés à la biodiversité d'ici à 2025.